

Province de Québec

Municipalité de Boileau

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS

Vous êtes invités à participer à une consultation écrite en transmettant vos commentaires par lettre ou courriel à la municipalité du 28 octobre au 11 novembre 2020 aux coordonnées suivantes :

Municipalité de Boileau
702, chemin de Boileau
Boileau (QC) J0V 1N0

ou

cviens@boileau.ca

Le Plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme sont disponibles pour consultation au bureau municipal ainsi que sur le site web de la municipalité au boileau.ca

PRESENTATION DU DOCUMENT

Le projet de Plan d'urbanisme dresse le portrait de la municipalité, fait état des problématiques et solutions et oriente le développement du territoire. Le plan d'urbanisme révisé constitue ainsi la vision que la municipalité entend donner à l'aménagement et au développement de son territoire pour les années à venir. En plus d'une mise en contexte du territoire, le Plan d'urbanisme se décline en quatre (4) chapitres :

1. La vision stratégique
2. Les grandes orientations d'aménagement
3. Les grandes affectations du sol
4. Le tracé des principales voies de circulation

LA VISION STRATÉGIQUE

Ce chapitre vient offrir un constat sur le développement de la municipalité au travers de plusieurs indicateurs sociaux et économiques qui se retrouvent résumés dans le Concept d'organisation spatiale de la municipalité. On retrouve également dans cette section les projets en cours ou en prévision sur le territoire pour lesquels la municipalité souhaite porter une attention particulière dans le cadre du remplacement des règlements d'urbanisme.

LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Tenant compte des caractéristiques du territoire, de l'évolution du contexte de planification et des orientations d'aménagement véhiculées par le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau le Plan d'urbanisme dégage quatre (4) grandes orientations qui devront guider la façon d'aménager le territoire de la municipalité au cours des prochaines années. De ces grandes orientations découlent des objectifs plus spécifiques visant à préciser les intentions de la municipalité par rapport aux diverses parties de son territoire.

Grandes orientations :

1. Promotion du territoire comme destination plein-air
2. Gestion durable du développement de villégiature
3. Exploitation responsable des ressources naturelles
4. Consolidation et mise en valeur du territoire au profit de la population aînée

LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

Les grandes affectations du sol et les densités d'occupation du sol visent à traduire sur le plan spatial les orientations et les objectifs d'aménagement retenus par la municipalité de Boileau. Chaque affectation détermine la vocation dominante destinée à chaque partie de son territoire et à y indiquer les activités qui y sont compatibles. Le Plan d'urbanisme prévoit ainsi cinq (5) affectations :

1. Agriculture dynamique
2. Agriculture à potentiel faible
3. Écotourisme
4. Foresterie
5. Villégiature

LE TRACÉ DES PRINCIPALES VOIES DE CIRCULATION

Le réseau routier de la municipalité de Boileau est donc développé sous forme de chemins municipaux et de chemins privés, en plus des chemins multi-usages appartenant au MFFP et du chemin de Boileau appartenant au MTQ. Le chemin Maskinongé, le chemin de Boileau et le chemin de Brookdale sont ainsi des chemins d'importances puisqu'ils traversent le territoire du nord au sud et d'est en ouest.

Cathy Viens
Directrice générale, Secrétaire-trésorière